

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 21 avril 2021

COVID-19

RENFORCEMENT DE LA VACCINATION DES PUBLICS PRIORITAIRES DANS L'HÉRAULT

La vaccination est une priorité nationale dans la bataille contre le Covid-19. A ce jour, près de 13 millions de Français ont pu être vaccinés.

Des campagnes ciblées sont organisées pour faciliter la vaccination des personnes les plus exposées au virus du fait de leur profession. Ainsi, depuis la fin de semaine dernière, les forces de l'ordre, les personnels de l'État et des collectivités territoriales exerçant dans les écoles, collèges et lycées, publics ou privés, au contact des élèves, ainsi que les professionnels de la petite enfance, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux dédiés de vaccination dans des centres proposant le vaccin AstraZénéca.

A compter du samedi 24 avril, de nouveaux publics seront prioritairement éligibles à la vaccination. Environ **400.000 travailleurs de plus de 55 ans, d'une vingtaine de métiers les exposant également à un risque plus élevé de contamination bénéficieront de créneaux de vaccination réservés pendant deux semaines.** La vaccination se fera avec le vaccin AstraZénéca.

En complément des personnes indiquées la semaine dernière, seront éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Professionnels des pompes funèbres
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries

Les professionnels concernés devront, pour bénéficier de cette priorité, se munir d'une déclaration sur l'honneur précisant qu'elles exercent l'un des métiers retenus, d'un bulletin de salaire ou d'une carte professionnelle.

Dans l'Hérault, 3 centres de vaccination seront mobilisés pour réaliser ces injections :

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Montpellier :

Clinique du Millénaire

Centre de vaccination - Clinique du Millénaire

220 Boulevard Pénélope, 34000 Montpellier

Sur rendez-vous : <https://www.doctolib.fr/clinique-privee/montpellier/oc-sante-clinique-du-millenaire-vaccination-covid> (sélectionner le motif de consultation « Publics prioritaires – vaccination AstraZeneca »).

Montpellier/Saint-Jean-de-Védas :

Clinique Saint-Jean, Sud de France - Cap Santé

Centre de vaccination – VACCI-DRIVE

1 Place de l'Europe, 34430 Saint-Jean-de-Védas

Sur rendez-vous : https://www.doctolib.fr/centre-depistage-covid/ganges/centres-de-vaccination-cap-sante?highlight%5Bspeciality_ids%5D%5B%5D=5494&pid=practice-164620 (sélectionner Catégorie de motif : Vaccination au vacci-drive puis Motif de consultation : 1ère injection COVID-19 (Astra Zeneca))

Béziers :

Clinique Champeau

Accueil médico Chirurgical Urgentiste

32, avenue Enseigne Albertini, 34500 Béziers

Sur rendez-vous uniquement

Rendez-vous par téléphone au 04-67-09-18-18

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2